



Documents à présenter pour un visa de transit aéroportuaire

ATTENTION

- Les documents sont à présenter **en original** dans l'ordre ci-dessous
- Cochez s.v.p. à gauche, si les documents se trouvent dans le dossier et présentez cette feuille lors du dépôt de la demande
- Annexe une copie du dossier complet (hormis le formulaire)
- Une copie des pages du passeport qui contiennent les données personnelles et des Visas de précédents voyages dans des États Schengen sont également à joindre
- Les frais de visa de **80 EURO** (Demandeurs de moins de 6 ans: gratuit) sont à payer en **USD (montant exact s.v.p.)** au taux de change actuelle de l'ambassade lors du dépôt de la demande

- Passeport
 - doit être valide d'au moins 6 mois à la date du dépôt du dossier
 - doit être signé par le titulaire
- Formulaire de demande de visa (modèle Schengen) avec 2 photos d'identité biométriques récentes
 - doit être complètement rempli
 - doit être signé par le demandeur
- Réservation de vol aller/retour
 - Modifiable ou rectifiable sans charges

ATTENTION: le visa est accordé et établi selon les dates sur la réservation de vol.
Un changement de la période de validité du visa après la demande a été soumis n'est plus possible!
- Visa du pays de destination finale

IMPORTANT:

Le visa de transit aéroportuaire autorise seulement pour un séjour dans la **zone de transit international** d'un aéroport.

En cas de changement dans un aéroport sans zone de transit ou si vous devrez quitter l'aéroport par exemple, car le prochain vol est prévu pour lendemain, vous devez faire une demande visa touristique doit être demandé